



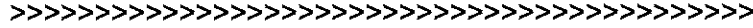
REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE



COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

Le dix-neuf décembre deux mil dix-neuf à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 11 décembre 2019, sous la présidence de **M. Jean-Noël DUPRE, Maire**.

COMMUNE DE CONFOLENS

Etaient présents :

Effectif légal du Conseil Municipal : 27
Nombre de conseillers en exercice : 27
Présents : 18
Excusés-Absents : 09
Délégations : 03

M. BOUTY Philippe, Mme COURSAGET Mireille, M. GERMANEAU Gilbert, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. GAULTIER Emmanuel Adjoint, M. PAULET Didier, M. PONTCHARRAUD Michel, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, M. DESBORDES Pierre, Mme DEVAINE Colette, Mme FLEURIAU Valérie, M. GOWLAND James, Mme VICTOR Nathalie, Conseillers Municipaux,

Date de Convocation:
11 décembre 2019

Excusé(e)s / Absent(e)s : M. VIGNAUD Jean-Michel, Mme DUMASDELAGE Chantal, M. GANTHEIL Robert, Mme LAFONT Cindy, M. LASCAUX Laurent, M. MASDOUMIER Pascal, Mme NGOMBET BITOO Madeleine, M. POINTIER Emeric, Mme VIGNAUD Christine,

Date d'affichage :
11 décembre 2019

Délégations : Mme DUMASDELAGE Chantal à M. Jean-Noël DUPRE, M. POINTIER Emeric à M. GUINOT Jean François, Mme VIGNAUD Christine à M. DESBORDES Pierre

Secrétaire de séance : Mme BARRY Marie-Christine

2019/12/19
N° 01

1 - Finances - Admission en créances éteintes - Budget Général 2019


Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la SARL Charcuterie de la Literie déclarée en liquidation judiciaire par jugement le 08 février 2008, présente une irrécouvrabilité totale et définitive de notre créance.

De ce fait, un mandat devra être émis au compte 6542 « créances éteintes» (effacement de dettes) d'un montant de 19.59€, correspondant à des factures impayées de la SARL Charcuterie de la Literie sur le budget général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

-ADMET en créances éteintes la somme de 19.59€ correspondant à des factures impayées de la SARL Charcuterie de la Literie sur le budget général.

Pour Extrait Conforme
En Mairie le 20 décembre 2019



Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

